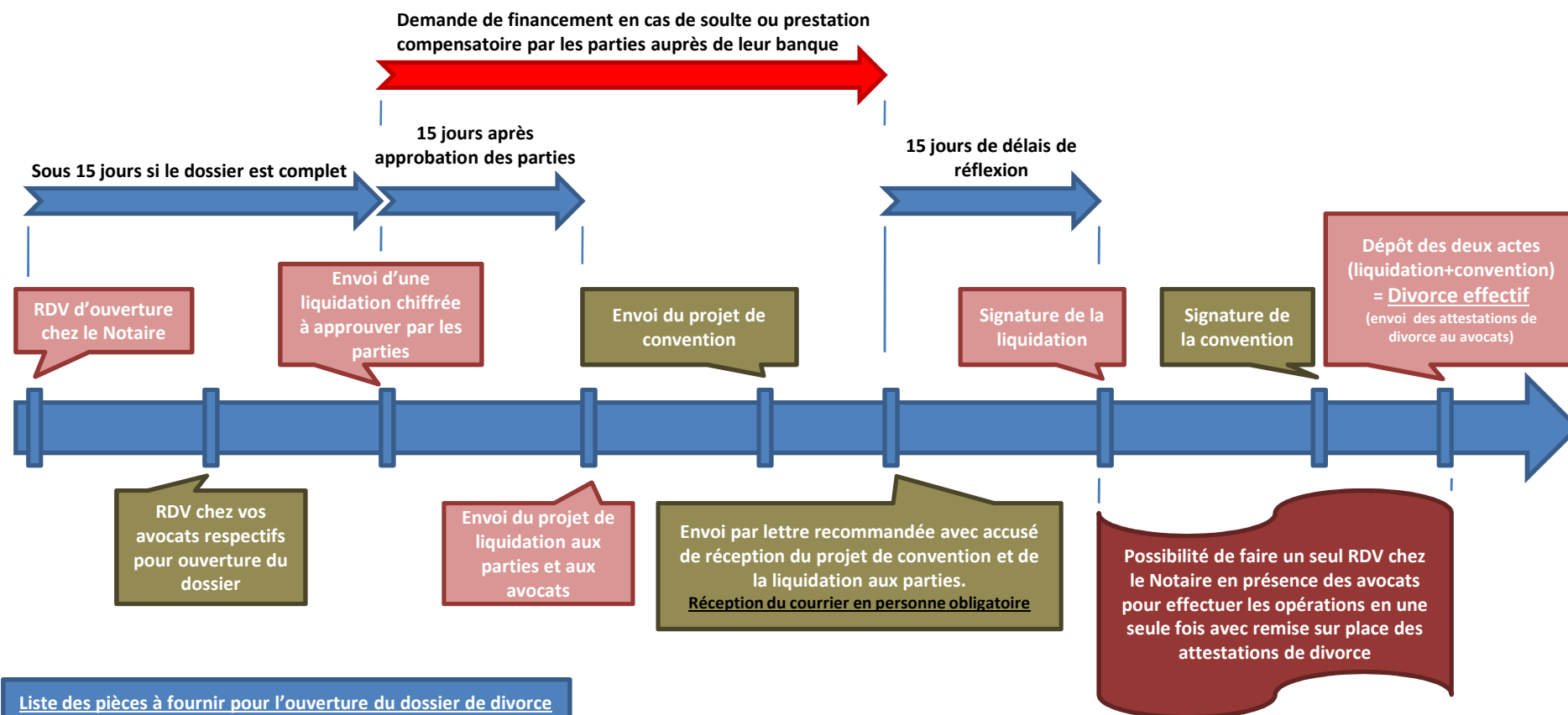


Étapes du divorce par consentement mutuel sous seings privés



Liste des pièces à fournir pour l'ouverture du dossier de divorce

Dans tous les cas :

- Photocopie du livret de famille
- Photocopie des pièces d'identité des époux
- Coordonnées des avocats

Selon le cas :

- Photocopie du contrat de mariage
- Photocopie du titre de propriété des biens immobiliers
- Photocopie de l'avis de valeur des biens immobiliers
- Copie de la position des comptes de chacun des époux (placements bancaires, épargne salariale, portefeuilles titres, assurances-vie)
- Détail des parts détenues dans une société et leur évaluation
- Photocopie de la carte grise des véhicules et leur côte argus
- Information si vous avez reçu des dons ou héritage
- Photocopie des prêts et tableau d'amortissement



■ Étape réalisée par le Notaire

■ Étape réalisée par l'avocat